



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DES DEUX-SÈVRES

DIRECTION DÉPARTEMENTALE  
DE LA COHESION SOCIALE ET  
DE LA PROTECTION DES POPULATIONS

L'Inspecteur de l'Environnement,  
à

**Pôle de Protection des Populations**  
**Mission Environnement Biologique**  
30 Rue de l'Hôtel de Ville  
CS 58434  
79024 NIORT Cedex  
Tel : 05.49.17.27.00  
Fax : 05.49.17.27.96  
Courriel : ddcsp-envi@deux-sevres.gouv.fr  
Ouverture des bureaux :  
du lundi au vendredi : 9 h à 12 h et 14 h à 16 h

Madame le Préfet des Deux-Sèvres  
Service de la Coordination et du Soutien  
Interministériels  
Pôle Environnement  
BP 70000  
79099 NIORT CEDEX 9

Niort, le 14 mars 2019

Objet : Ré-examen IED  
Affaire suivie par : Mme PINEAU  
N/Ref : LP/LM-2019-00781  
PJ : 1 dossier de ré-examen

Préfecture des Deux-Sèvres

21 MARS 2019

SCSI

**RAPPORT DÉCLARANT UN DOSSIER DE RÉ-EXAMEN IED CONFORME**

Suite à la transmission dématérialisée du dossier de ré-examen de l'élevage IED suivant,

<sup>SIEA</sup>  
**EARL LE PONT JACQUET**

Numéro S3IC : 057900750  
SIRET : 40857450700013

Adresse de l'exploitation :

Le Pont Jacquet  
79100 TOURTENAY

Adresse administrative :

Le Pont Jacquet  
79100 TOURTENAY

bénéficiant de l'arrêté préfectoral d'autorisation n° 2973 modifié du 4 mars 1998 pour 59000 animaux-équivalents volailles,

et à son instruction technique :

Dossier transmis le 11 octobre 2018 par les exploitants,  
Demande de compléments : 10 décembre 2018,  
Réponse exploitants : 27 février 2019,  
Finalisée le 5 mars 2019 date de passage à l'état « Transmis Préfecture »,

nous vous proposons de donner acte aux exploitants des engagements pris dans son dossier dans le cadre du réexamen des conditions d'exploitation, qui pourront lui être opposés par la suite lors des contrôles réalisés par l'inspection.

Vu et transmis :  
Pour le Directeur Départemental et par délégation,  
Le Chef du Service Environnement Biologique

L'Inspecteur de l'Environnement

Jean-Louis HERAUD

Lactitia PINEAU

